



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 septembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20250828-D20250012410-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 27

de Votants : 31

Dont vote par procuration : 4

Abstention : 0

Contre : 0

## EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00124/2025 du 28/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni pour une deuxième lecture en **session ordinaire**, dans la Salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 22 août 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

### Etaient présents : (27)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

### Absents : (18)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMODOU (Conseillère municipale), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale)

### Absents excusés : (0)

### Procuration : (4)

Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA, M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR, M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Inayatie KASSIM, M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué) donne pouvoir à M. Said MALIDI MLIMI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

### OBJET :

**Le projet « parcours d'inclusion sociale pour des personnes en situation de pauvreté économique, exclues des dispositifs d'accompagnement » et demande de subvention auprès du FSE**

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 08/09/2025 que la convocation avait été faite le 22/08/2025.

**Le Maire.**



**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

**Considérant** les défis socio-économiques rencontrés dans le quartier prioritaire de Kaweni, la Ville de Mamoudzou à travers la direction de l'innovation économique et sociale (ANRU+) décide la mise en œuvre du projet « **Parcours d'inclusion sociale pour des personnes en situation de pauvreté économique et exclues des dispositifs d'accompagnement à Mamoudzou** ».

**Considérant** que c'est un parcours d'accompagnement pluridisciplinaire individualisé, visant à remobiliser socialement les bénéficiaires, faciliter l'accès aux droits sociaux et administratifs, et amorcer, si souhaité, des démarches vers une formalisation ou un accompagnement structurel.

**Considérant** le but de ce parcours qui vise à rompre cet isolement, à favoriser l'accès aux droits fondamentaux et à initier un parcours d'accompagnement vers la formalisation de leurs activités, lorsque celle-ci est souhaitée, ou vers des parcours d'insertion à l'emploi adaptés.

**Considérant** que le projet a été élaboré conformément à l'Objectif Spécifique OS 1.L du FSE+, qui vise à promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, en promouvant l'égalité des chances, la non-discrimination, et en améliorant l'employabilité des groupes les plus vulnérables.

**Considérant** le plan de financement prévisionnel suivant :

- **Coût total éligible** : 160 000 €
- **Frais indirect** : 24 000 €
- **Total éligible** : 184 000 €
- **Cofinancement FSE+ (85 %)** : 156 400 €
- **Autofinancement (15 %)** : 27 600 €

**Considérant** que ce projet prévoit notamment :

- Le recrutement de quatre coordinateurs de projet en contrat à durée déterminée d'un an, renouvelables sous condition de financement FSE+.
- Des dépenses indirectes pour un montant forfaitaire de **24 000 €**, incluant des actions nécessaires à la bonne exécution du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser le dépôt d'une demande de financement FSE+ pour le projet "**parcours d'inclusion sociale**"

**Article 2** : d'inscrire dans le budget en cas d'obtention, les dépenses relatives au projet, y compris celles liées aux dépenses indirectes, dans la limite de **24 000 €**.

**Article 3** : d'autoriser le recrutement des **coordinateurs de projets** dès réceptions des notifications officielles du financement FSE+.

**Article 4** : d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution du présent projet.

Fait à Mamoudzou, le 29/08/2020

Le Maire

